



Chères/Chers amies/amis et collègues,

J'espère que vous vous portez tous pour le mieux. Je me permets de vous adresser ce courrier pour vous informer formellement du report de la **cinquante-deuxième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH)**, initialement prévue en novembre 2021, à la semaine **du 28 février au 4 mars 2022**, l'adoption du rapport étant programmée pour le 9 mars 2022.

Lors des 51 sessions précédentes, nous nous sommes toujours réunis en présentiel. Mais cette fois, la cinquante-deuxième session se déroulera entièrement en ligne. D'un côté, la plateforme virtuelle permettra aux nouveaux délégués, qui auraient été dans l'incapacité de se rendre sur place, d'assister à la cinquante-deuxième session du CCFH, ce qui agrandira encore davantage la famille du CCFH. D'un autre côté, la plateforme virtuelle de la cinquante-deuxième session du CCFH fixera des contraintes de temps pour nos discussions, car nous prévoyons des séances plénières de trois heures seulement chaque jour. Cela représente environ la moitié du temps habituellement accordé aux séances plénières en présentiel. Vous savez à quel point j'apprécie les interactions avec vous lors de ces réunions. Cette session sera donc résolument différente, mais, je l'espère, tout aussi productive.

Compte tenu de la nécessité d'organiser une session virtuelle, le Secrétariat du CCFH, le Secrétariat du Codex et moi-même souhaiterions vous proposer un ordre du jour abrégé pour la cinquante-deuxième session du CCFH. Nous consacrerons la majeure partie de notre temps en séance plénière aux points de l'ordre du jour qui figurent actuellement dans la procédure par étapes, notamment:

- Le projet de directives pour la gestion des épidémies biologiques d'origine alimentaire (à l'étape 7);
- L'avant-projet d'arbre de décision (révision des *Principes généraux d'hygiène alimentaire*) (CXC 1-1969) (à l'étape 4);
- L'avant-projet de directives pour la maîtrise des *Escherichia coli* producteurs de shigatoxines (STEC) dans la viande de bœuf, le lait cru et les fromages produits à partir de lait cru, les légumes-feuilles et les graines germées (à l'étape 4);
- L'avant-projet de directives de sécurité sanitaire pour l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production des aliments (à l'étape 4).

La plateforme virtuelle limitera aussi notre capacité à nous retrouver en dehors des séances plénières pour des discussions informelles. Il est donc crucial que nous mettions à profit le temps alloué chaque jour pour obtenir un consensus et faire avancer les travaux actuellement dans la procédure par étapes. Nous sommes tout proches de la conclusion de certains de nos travaux et nous ferons certainement de bons progrès lors de la cinquante-deuxième session du CCFH. Les délégués du CCFH ont toujours su trouver les moyens d'avancer en cas de complication, et je suis convaincu qu'il en sera de même lors de cette session virtuelle.

Au cours des mois à venir, je vous invite à formuler vos observations en réponse aux lettres circulaires qui vous auront été transmises. Mieux nous préparerons cette réunion virtuelle, plus il sera facile d'avancer. Je vous suggère également de mettre en favori la [page Web de la cinquante-deuxième session du CCFH](#) et de la consulter régulièrement afin de prendre connaissance des dernières informations et de télécharger les nouveaux documents en lien avec la prochaine session.

Nous espérons sincèrement retrouver la forme traditionnelle de nos réunions pour la session suivante du Comité. Si nous y mettons tous du nôtre et maîtrisons la pandémie, nous pourrions peut-être enfin nous réunir en présentiel lors de la cinquante-troisième session du CCFH, prévue à la fin du mois de novembre 2022. Et si nous avançons sur les différents points qui figurent dans la procédure par étapes et traitons l'intégralité de l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session du CCFH, nous serons en mesure d'entamer de nouveaux travaux à la cinquante-troisième session. D'ici là, nous poursuivrons l'élaboration des documents de travail.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat du CCFH à l'adresse suivante: ccfh@usda.gov.

Je me réjouis de vous retrouver bientôt, même si cela reste par écrans interposés.

J. Emilio Esteban
Président du CCFH

CCFH52

